



Ramassage scolaire à vélo et à pied

Ramassage à vélo

La mise en place d'un ramassage scolaire à vélo apparaît comme un outil prioritaire pour encourager la pratique du vélo. Il semble être un bon moyen pour susciter l'intérêt des habitants pour la pratique du vélo.



Ramassage scolaire

C'est accompagner les élèves candidats à vélo à l'école et les ramener chez eux après l'école. Les élèves intéressés sont généralement ceux de la 4ème à la 6ème primaire.

Démarche

Ce type de projet est mis en place et organisé à l'initiative des écoles et des associations de parents d'élèves

Prise de contact

Avant de présenter le projet aux parents, il convient de s'assurer du degré d'engagement des différents partenaires (commune, police, associations, clubs sportifs, etc.).

Réunion de présentation du service mis en place

Selon le degré de formalisation du projet, il est plus ou moins nécessaire de convier les parents à une réunion de présentation du service. Cette réunion servira à présenter :

- les contrats (celui des parents et celui de l'élève, voir ci-dessous), en priant les uns et les autres de les lire très attentivement et de vous les remettre dûment complétés
- la feuille de route (voir ci-dessous).

Elle peut aussi être l'occasion de présenter les accompagnateurs et les responsables de l'opération.

Choix des accompagnateurs et formation

Choix des accompagnateurs parmi les bénévoles et parents. Pro vélo se déplace gratuitement pour effectuer une formation.

Choix des itinéraires et de l'horaire

Avant d'assumer la responsabilité d'un groupe sur la route, il est utile de reconnaître l'itinéraire, d'abord entre accompagnateurs, puis avec les élèves.

Test de compétence des enfants

Ce test s'effectue en deux temps:

- un test d'habileté dans la cour de récréation
- une sortie en rue à la découverte des pièges de la circulation.

Ces exercices sont décrits dans le manuel du professeur vélo-dynamique édité par Pro Vélo.

Pour la formation des élèves, il existe également le « brevet du cycliste » (fiche 16).

Contrôle technique des vélos

Les vélos de tous les participants doivent être en parfait état et régulièrement révisés. Une fiche de contrôle technique des vélos se trouve dans le carnet des participants.

Installation de parkings vélo à l'école

Voir fiche 15

Répétition générale

Le samedi qui précède le lancement de l'opération tous les accompagnateurs et les élèves accomplissent ensemble le circuit.

Détails pratiques

Quel matériel pour rouler ensemble en sécurité?

Les vélos de tous les participants doivent être en parfait état et régulièrement révisés.

Quelques points sensibles pour la sécurité du convoi :

- Eclairage: les feux fonctionnant sur dynamo n'éclairent pas toujours suffisamment, freinent la progression à cause de la friction et demandent plus d'entretien (rupture ou détachement des fils) ; ceux fonctionnant sur piles sont plus efficaces, mais plus chers ...
- Drapeau: renforce la visibilité des jeunes cyclistes
- Chasubles fluo: renforce la visibilité de tous les cyclistes
- Casque: pas obligatoire, mais fortement conseillé

Le problème du cartable

- Arrangements entre les parents et les instituteurs pour que le cartable soit le moins lourd possible
- Equiper les vélos d'un porte-bagage avec si possible des sacoches pour la boîte à tartine, le sac de sport ou autre.

Assurances

Le contrat des parents indique que l'enfant doit être couvert par une assurance RC Familiale. Cette assurance peu onéreuse est conseillée à tous les parents indépendamment du déplacement à vélo vers l'école. Le modèle de convention liant chaque accompagnateur stipule qu'il bénéficie d'une

assurance prise par l'établissement scolaire et couvrant sa responsabilité civile et professionnelle.

→ Les élèves, enseignants et accompagnateurs bénévoles

Toutes les écoles sont assurées en responsabilité civile pour leur personnel (y compris les accompagnateurs bénévoles) et leurs élèves, pour tout dommage corporel ou matériel causé à des tiers pendant l'activité scolaire. Des activités à caractère pédagogique comme le ramassage scolaire à vélo vers l'école peuvent être considérées par l'établissement comme des activités scolaires. C'est l'établissement qui avertira l'assureur de son intention.

Plus d'info : Guide du ramassage scolaire Pro vélo

Contacts

info@provelo.org

Tel 02 502 73 55 - Fax 02 502 86 41

Ramassage à pied

Action à organiser avec des **élèves de primaire dans un rayon inférieur à 1km.**

L'organisation est identique à celle du ramassage à vélo, avec moins de contrainte technique.

Cela demande par contre des itinéraires où le cheminement piéton est adéquat (trottoirs et traversées piétonnes).



Service de ramassage scolaire à vélo

Convention réglant la collaboration des accompagnateurs

Cadre :

Dans le but d'organiser un service de ramassage scolaire à vélo pour les élèves de l'école à
les autorités et ASBL organisatrices, d'une part, et chaque accompagnateur, d'autre part, ont signé la convention suivante précisant les engagements et responsabilités de chaque partie.

Intervenants :

Les autorités et asbl organisatrices (la Police, l'école, Pro Velo asbl et le Gracq- Les cyclistes quotidiens asbl), dénommées « les organisateurs » dans la convention et représentées par Mme/M. ;

et d'autre part, l'accompagnateur/accompagnatrice M./Mme domicilié(e) à

dénommé(e) « l'accompagnateur » dans la convention, (tel.)

conviennent ce qui suit :

Article 1

L'accompagnateur s'engage à assurer, à titre bénévole, l'encadrement du service de ramassage scolaire à vélo pour (le/s) jour(s) suivant(s) (préciser matin/midi/après-midi) :

.....
.....
.....
pour la période du au
sur le circuit partant de la rue/l'avenue
et aboutissant à l'école.

Article 2

Dans sa mission, l'accompagnateur bénéficie d'une assurance prise par les organisateurs et couvrant sa responsabilité civile et professionnelle.

Article 3

Les règles et modalités d'accompagnement sont déterminées par les organisateurs (itinéraire choisi, horaire, vitesse, interventions, etc.).

Article 4

En l'absence de policier, c'est l'accompagnateur qui a autorité sur le groupe. Dans sa tâche, il appliquera les consignes qui lui auront été données lors des séances de formation.

Article 5

En cas d'empêchement, l'accompagnateur s'engage à avertir le (la) suppléant(e) la veille au soir ou, en cas d'imprévu, au plus tard le jour même à 7 h 30.

Fait à, le

Pour les organisateurs,
L'accompagnateur,

Service de ramassage scolaire à vélo

Engagement de l'élève

Nom Classe

Adresse :

Je me rendrai à l'école à vélo avec l'appui du service de ramassage scolaire.

J'adhère au code de bonne conduite établi ci-dessous dans le but de garantir la sécurité du groupe et de préserver les avantages de ce mode de déplacement :

1. Je respecte les consignes de l'accompagnateur responsable du groupe.
2. Je garde ma place dans le groupe pendant tout le trajet.
3. Je veille toujours à former avec les autres élèves un groupe compact.
4. Je respecte le code de la route :
 - je roule toujours à droite
 - je respecte les injonctions des agents, les feux de signalisation, les signaux et les règles de circulation
 - je respecte la priorité des piétons
5. J'adopte une conduite préventive sur la route :
 - je communique mes intentions aux autres usagers (par ex. en tendant le bras, en utilisant la sonnette ou en échangeant un regard)
 - je tiens compte, dans ma conduite, de la qualité de mon vélo et de celle de mes réflexes, des conditions atmosphériques, du revêtement de la route, etc.
 - je prévois les difficultés pour éviter les écarts de direction et les arrêts brusques
 - j'ai les yeux et les oreilles grands ouverts.

Date :

Signature :

Service de ramassage scolaire à vélo

Engagement des parents

Le(s) soussigné(s) (père)

domicilié(s) à rue n° (mère)
tél.

autorisent leur fils/fille

à se rendre à vélo à l'école avec l'appui du service de ramassage scolaire.

L'élève sera pris(e) en charge pour l'aller à (endroit)
et déposé(e) pour le retour à (endroit)

Le(s) soussigné(s) s'engagent à respecter les règles reprises ci-dessous, établies dans le but de garantir la sécurité des participants et de préserver les avantages du vélo comme mode de déplacement.

Le groupe respecte l'horaire établi et ne peut attendre un enfant en retard ; l'élève devra se trouver au lieu de rendez-vous fixé à l'heure convenue.

Si, à l'occasion, l'élève ne recourt pas au service de ramassage scolaire, les parents en avertissent l'accompagnateur responsable.

L'élève porte des vêtements aux couleurs vives, un survêtement réfléchissant ou, tout au moins, une bande réfléchissante au bras gauche. Le port du casque n'est pas obligatoire, mais vivement recommandé par l'ensemble du corps médical et beaucoup de cyclistes. Les gants offrent une protection supplémentaire en cas de chute.

L'élève dispose d'un vélo en bon état et équipé conformément aux exigences du code de la route. Il est couvert par une assurance RC familiale souscrite par ses parents.

L'accompagnateur responsable a autorité sur le groupe pour en assurer la sécurité. Il est le premier interlocuteur des parents pour tout problème qui pourrait se poser.

Les élèves qui participent s'engagent par écrit à respecter un code de bonne conduite dont un exemplaire est joint à la présente.

Date :

Signatures :

La feuille de route, outil indispensable pour l'organisation d'un ramassage

Petit plan de l'itinéraire à photocopier pour tous les participants

Organisateurs

Police de :	M. Y	(tél.)
Ecole :	Mme X	(tél. à l'école ; tél. privé)
Pro Velo :	M. XYZ	

Elèves

Noms	Adresses	Tél.	Lieu de rendez-vous	Heure
Alexandre	lieu n°1	7.55
Elodie	lieu n°1	7.55
Dorian	lieu n°2	7.59
Lola	lieu n°3	8.02

Accompagnateurs

Jours	Type	Noms	Tél.
Lundi	Aller	Accompagnateur 1 + 2	...
	Retour	Accompagnateur 2	...
Mardi	Aller	Accompagnateur 1 + 3	...
	Retour	Accompagnateur 3	...
Mercredi	Aller	Police à vélo	...
	Retour	Accompagnateur 4	...
Jeudi	Aller	Accompagnateur 1	...
	Retour	Accompagnateur 3	...
Vendredi	Aller	Accompagnateur 2	...
	Retour	Police à vélo	...

Suppléant : Accompagnateur 5 ...

Mise en oeuvre

La Commune

espaces mobilités 

 VAN WUNNIK
PARTNERS